



LA CITÉ DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION DE GENÈVE

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), rattaché au département de l'instruction publique, de la culture et du sport, a pour mission de développer et de promouvoir dans le canton de Genève l'orientation et la formation tout au long de la vie. Ses prestations sont offertes dans le cadre de cinq services, ayant chacun sa logique et son organisation propres pour l'accueil et l'information du public. Ceci peut engendrer un manque de visibilité des prestations offertes, un accès parfois difficile aux services, une utilisation partielle de toutes les ressources humaines et financières.

Pour mieux répondre aux besoins du public et dynamiser son fonctionnement, l'OFPC a souhaité sortir de ce modèle marqué par un fort cloisonnement entre les services. Pour y parvenir, il a créé, avec la participation très active et indispensable de l'Office cantonal de l'emploi, rattaché au département de la solidarité et de l'emploi, la première Cité des métiers et de la formation de Suisse. Il s'agit d'un lieu ouvert, où le public est reçu par des spécialistes provenant d'institutions différentes pouvant donner des informations et des conseils sur tous les aspects liés à la formation et à la carrière professionnelle. Tout est organisé autour des besoins des usagers et pour faciliter l'accès le plus direct aux prestations.

La Cité des métiers et de la formation de Genève réunit ainsi sur plus de 300 m² des prestations regroupées autour de six grandes thématiques : l'information sur les métiers et les professions, l'information sur l'apprentissage, la construction d'un projet professionnel, la formation continue, le financement de la formation et l'emploi. Des professionnels rattachés administrativement à six entités différentes assurent ensemble des permanences au service du public, qui peut ainsi sur un même lieu, sans se déplacer, obtenir des conseils et des informations spécialisées. Le public n'a pas besoin de prendre rendez-vous, ni de décliner son identité. Aucune prestation n'est payante. La Cité des métiers et de la formation est ouverte du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 sans interruption.

Depuis son ouverture en septembre 2008, la Cité des métiers et de la formation de Genève a accueilli plus de 35'000 personnes de tout âge. En collaboration avec de nombreux partenaires, elle a organisé plus de 150 événements sous forme d'expositions, d'ateliers thématiques destinés à des publics très divers, de présentations et démonstrations de métiers, de matinales pour les créateurs d'entreprise, de séances de recrutement réunissant jeunes cherchant un apprentissage et entreprises offrant des places.

Contact et information :

Grégoire Evéquoz
Directeur général
079 308 21 88
022 388 44 25
gregoire.evequoz@etat.ge.ch

"Droits civiques et intégration – comprendre la citoyenneté pour l'exercer pleinement"

Avec l'introduction du droit de vote au niveau communal en 1848 et ses extensions ultérieures, Neuchâtel est aujourd'hui le canton qui confère le plus de droits civiques aux étrangers-ères en Suisse. Cette perspective citoyenne de la politique d'intégration neuchâteloise est une de ses caractéristiques majeures. Mais la citoyenneté va au-delà de l'octroi formel de droits civiques, elle implique aussi un contenu de principes et de fondements qui doivent être connus pour qu'elle puisse être pleinement exercée.

Le Conseil d'Etat a annoncé en 2007 son intention de renforcer l'intégration civique des populations étrangères. Il considère que c'est une des manières les plus efficaces de les intégrer aux principes et valeurs essentiels de nos institutions démocratiques. Le respect de la Constitution et de l'ordre juridique suisses constituent une exigence qui s'applique à toute personne vivant dans ce pays, indépendamment de sa nationalité. Cette exigence requiert davantage qu'une posture personnelle d'acquiescement de pure forme de l'ordre juridique et démocratique helvétique, elle implique le contenu de celui-ci et les effets concrets qui en découlent.

Dans ce sens, le canton de Neuchâtel s'est engagé dans une démarche inédite de remise d'une Charte de la citoyenneté aux nouveaux arrivants suisses et étrangers, munie d'une déclaration signée de réception. Cette Charte comprend les cinq documents suivants réunis dans une pochette:

1. « Fondement et principes de la République et canton de Neuchâtel », document établi par la Faculté de droit constitutionnel de l'Université de Neuchâtel ;
2. « Mémento », feuillet résumant les fondements et principes du canton ;
3. « Bienvenue dans le canton de Neuchâtel », brochure recensant les principales informations et adresses utiles ;
4. « Programme d'intégration et de connaissances civiques », dépliant de présentation des cours existants ;
5. « 4 saisons à vivre! » Calendrier des principaux rendez-vous régionaux de la vie sociale et culturelle neuchâteloises.

La Charte est remise à toute personne qui prend domicile sur le territoire cantonal. Elle s'inscrit dans le cadre du programme d'accueil des nouveaux arrivants dont le but est de développer une culture de bienvenue dans les villes et principales communes neuchâteloises. Par ailleurs, ce programme vise à fournir aux nouveaux arrivants dès leur installation les outils nécessaires pour se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement. Il prévoit la remise de documents utiles, l'envoi d'une lettre de bienvenue ainsi qu'une réception officielle d'accueil par les autorités politiques. Des cours de français accessibles et décentralisés complètent le dispositif ainsi que des visites guidées et autres prestations d'informations plus personnalisées. Avec la Charte de la citoyenneté et le programme d'accueil des nouveaux arrivants, le canton et les communes remplissent le mandat d'information qui leur est conféré par l'article 56 de la nouvelle loi sur les étrangers.

Cette action est désormais complétée par une panoplie de mesures additionnelles pour sensibiliser un public plus large. Afin de rappeler les fondements et principes de la citoyenneté à la population résidente, un cahier spécial sera diffusé sous forme d'encart dans les principaux quotidiens neuchâtelois. Par ailleurs, la production d'un support audiovisuel illustrant les fondements de la citoyenneté permettra de toucher également un public moins scolarisé et des modules spécifiques "citoyenneté" seront élaborés pour compléter le programme cantonal d'intégration et les cours de français. L'ensemble de la démarche est réalisé en étroite collaboration avec les partenaires concernés, en particulier avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, une commission consultative du Conseil d'Etat constituée de divers milieux et de représentants de communautés étrangères.

L'approche de la gouvernance neuchâteloise qui adosse l'intégration interculturelle à la citoyenneté produit des effets positifs reconnus au-delà des frontières nationales. En effet, une évaluation externe de son modèle de gouvernance, effectuée dans le cadre du programme "Cités interculturelles" du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, positionne la République et canton de Neuchâtel en tête de ce classement international.

Contact: Thomas Facchinetti, Service de la cohésion multiculturelle, av. Léopold-Robert 90,
2300 La Chaux-de-Fonds. Tél.: 032 884 74 42. E-Mail: thomas.facchinetti@ne.ch.

Corps de police de Lausanne, projet Police & milieu des soins / de la relation institutionnelle formelle à un partenariat engagé au profit du citoyen

La police de Lausanne, dans le cadre de sa philosophie de proximité, a développé et entretient depuis de nombreuses années des partenariats qui renforcent véritablement son action au profit du citoyen. Depuis 1999, le Corps de police lausannois et les milieux des soins ont fait preuve d'importants efforts d'ouverture, de collaboration et de transparence, qui ont amené de profonds changements dans leur manière de fonctionner entre elles.

Police et milieu des soins: un partenariat novateur

Ce partenariat d'un genre nouveau vise à renforcer la qualité de la réponse et de la prise en charge de la population par les deux organisations. C'est ainsi que la police a mieux pris en compte les éléments touchant à la santé physique et mentale des citoyens lors de ses interventions, alors que le milieu des soins a manifesté une réelle ouverture vers la cité.

Dès lors, ces deux pôles se sont rapprochés et ont développé une relation empreinte de partage de connaissances et d'échanges de points de vue qui ont mené à la mise en application d'idées novatrices. Ces réflexions ont abouti à une amélioration notable de la concertation et de la coordination dans l'action, notamment par deux modes de collaboration :

- De fréquentes rencontres permettant aux représentants de la police et du milieu des soins de "piloter" le projet et de développer une réflexion commune
- Un nombre considérable de stages permettant d'ancrer la réflexion dans la pratique et plus particulièrement de briser les a priori respectifs

Une amélioration visible de la qualité de la prise en charge du citoyen

Depuis le début de cette expérience, unique en Suisse et activement soutenue par les Autorités politiques, plus de 350 stages ont été effectués entre les collaborateurs des deux institutions. De nombreux effets positifs concrets ont été observés, comme par exemple une prise en charge plus rapide et plus efficace des personnes en forte décompensation.

Au terme de chaque échange, les stagiaires établissent un bilan de stage qu'ils remettent à leur hiérarchie. Ces documents sont ensuite analysés et partagés par les deux institutions afin de continuer à développer et à piloter ce partenariat de façon la plus efficiente possible.

A ce stade, nous constatons que les collaborateurs des deux institutions ont accru leur sentiment d'appartenir à la même chaîne sociale et qu'une diminution notable des préjugés réciproques a été constatée, ce qui a concrètement amélioré la qualité de la prise en charge du citoyen-patient.



***www.geo.admin.ch*: Le géoportail de la Confédération est en ligne**

Depuis peu la Confédération offre un accès public à sa plateforme de la géoinformation. Ce géoportail n'est pas destinés aux seuls professionnels, mais aussi aux citoyennes et aux citoyens.

Les glaciers disparaissent-ils vraiment? Quelle était la grandeur de mon lieu de résidence il y a 100 ans? Où l'eau destinée à produire de l'énergie est-elle prélevée? C'est à ces questions et à beaucoup d'autres que la géoinformation permet de répondre. Les géodonnées décrivent les caractéristiques d'un pays sous la forme de coordonnées, de noms de lieu, d'adresses postales ou d'autres critères. Un accès centralisé à cette information est ouvert depuis peu au travers de www.geo.admin.ch, le géoportail de la Confédération

Des informations à profusion.

Jusqu'à 80 pour cent de toutes des décisions touchant les citoyennes et les citoyens sont liées à de l'information géographique. Trouver ces informations relevait jusqu'à présent du parcours du combattant. Aujourd'hui, tout est plus facile avec www.geo.admin.ch. C'est en effet là que les citoyennes et les citoyens trouveront une masse d'informations liées aux principaux domaines de l'existence tels que l'environnement, la population, la santé, la sécurité, le commerce et bien d'autres. La recherche de telles informations est plus importante à la veille de votations (par exemple: quels sont les emplacements des centrales nucléaires, les zones de protections de la nature, les transports etc...) D'autres informations sur l'évolution de notre pays (les glaciers par exemple) ou des zones d'habitat de la faune peuvent être obtenues au travers du géoportail de la Confédération.

Une plateforme accessible au public.

geo.admin.ch, la plate-forme de la géoinformation, des géodonnées et des géoservices est accessible au public. On y trouve plus de 60 jeux de données provenant de divers organismes fédéraux. 20 portails thématiques spécialisés sont liés à geo.admin.ch. Au moyen d'un visualiseur de cartes il est possible de voir, d'imprimer, de commander ou d'acheter des géodonnées. Les données spatiales sont disponibles, à différentes échelles, sous forme de cartes pixel, d'images, des données vectorielles, etc... Parmi les services offerts par le géoportail, on trouve par exemple des cartes historiques. Toutes les données disponibles ont le label de qualité de la Confédération. Le portail fédéral est géré par la Confédération et ne donne par conséquent pas accès aux géodonnées de tiers.

Les profanes y trouvent aussi leur bonheur.

Le portail s'adresse autant aux profanes qu'aux professionnels. La page de navigation est construite de manière transparente et la page d'accueil montre en premier les données les plus récentes. L'accès direct au travers de mots clés facilite la recherche et conduit les utilisateurs et utilisatrices directement à l'information recherchée. Les professionnels trouveront dans la rubrique „Géoservices“ des interfaces pour télécharger les géodonnées au moyen de services web.

Les géodonnées peuvent être consultées sans émoluments.

geo.admin.ch permet un accès public à l'ensemble des données de l'administration fédérale et leur achat directement auprès de l'office concerné. Le portail donne aussi des renseignements sur les coûts. Grâce à geo.admin.ch, les données peuvent également être consultées libre d'émoluments.

Le géoportail de la Confédération est géré par l'office fédéral de topographie swisstopo, sur mandat de l'organe de coordination de la géoinformation au sein de la Confédération. On trouve le fondement de ce mandat dans la nouvelle loi fédérale sur la géoinformation et ses ordonnances qui imposent de rendre public au travers d'une infrastructure de données géographiques la majorité des géodonnées relevant du droit fédéral.

Informations complémentaires:

David Oesch
Responsable du projet geo.admin.ch
COSIG, Office fédéral de topographie swisstopo
031 963 23 15
david.oesch@swisstopo.ch

Liens:

Géoportail fédéral: <http://www.geo.admin.ch>
Visualiseur de cartes: <http://map.geo.admin.ch>
Suivez nous sur Twitter: http://twitter.com/swiss_geoportal

Création d'un centre de compétence entre la caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC) et Pôle-emploi (France)

Historique

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux et en particulier de l'accord sur la libre circulation des personnes a nécessité la mise en place de processus permettant l'élaboration de formulaires administratifs destinés aux organes d'exécution de l'assurance-chômage de la communauté européenne (formulaire E301).

Pour mémoire, les règlements relatifs aux accords bilatéraux prévoient que le pays de résidence est compétent pour l'indemnisation des frontaliers. Cela signifie que la France, comme d'autres pays limitrophes, intervient pour toutes les personnes concernées qui sollicitent des prestations de chômage.

Dès 2002, la CCNAC a instauré des contacts privilégiés avec les instances officielles françaises qui ont débouchés sur la signature d'une convention de collaboration dès 2008 ; ceci afin de déterminer de manière conjointe les pratiques appropriées permettant par la suite un traitement rapide et sans erreur des demandes déposées auprès de Pôle-Emploi par les personnes frontalières.

Buts

Les contrôles effectués lors de l'établissement des formulaires E301 permettent de garantir une équité sur le marché de l'emploi et d'observer l'évolution des conditions de travail dans une région déterminée, dans le cas présent, le canton de Neuchâtel. De plus, les processus mis en place permettent un traitement rapide et approprié des demandes que cela soit par la caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC) ou par les partenaires français. Ils permettent en outre de garantir un standard de qualité sur le contenu des renseignements transmis.

La création d'un centre de compétences à La Chaux-de-Fonds permettrait de réduire considérablement les acteurs susceptibles d'intervenir dans le processus et ainsi de gagner en efficacité et en efficience. Ce centre permettrait également de disposer d'un observatoire dont les données sont exclusivement des éléments réels et fiables. Ce concept peut être régional, voire national.

L'introduction prochaine d'outils informatiques performants au niveau de la commission européenne obligera le seco à définir une nouvelle stratégie qui, à terme, provoquera une centralisation de cette prestation. En qualité d'organe de surveillance, le seco doit déterminer une entité susceptible de répondre à ce nouveau mandat. Notre projet est une réponse appropriée qui permet de valoriser les expériences positives faites à ce jour.

Contact

- *Monsieur Pascal Guillet – Directeur de la caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC) – Avenue Léopold-Robert 11a – 2302 La Chaux-de-Fonds*
- Coordonnées téléphoniques et e-mail : 032 889 67 90, pascal.guillet@ne.ch